



**AEF Dépêche n°539172 - Paris, le 31/05/2016 18:34:00**  
**- Formation professionnelle -**

Compte : bredy (6098) - 89.225.206.211 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## **Organismes de formation : le Synofdes demande la reconnaissance de sa représentativité comme organisation d'employeurs**

Par **Christophe Marty**

---

**Le Synofdes (Syndicat national des organismes de formation de l'économie sociale) va déposer dans les prochaines semaines, auprès du ministère du Travail, un dossier pour demander la reconnaissance de sa représentativité en tant que syndicat d'employeurs dans le champ des organismes de formation professionnelle. Une démarche que l'organisation présente comme devant être en "complémentarité" avec l'action de la FFP (Fédération de la formation professionnelle), unique organisation du secteur représentative à l'heure actuelle mais qui voit cette évolution d'un oeil favorable. Des contacts entre les deux organisations ont déjà eu lieu et le Synofdes prévoit de rencontrer dans les prochains mois les organisations syndicales du secteur pour présenter son projet. Son objectif est de faire entendre les spécificités des organismes de formation de l'ESS dans les négociations professionnelles.**

---

Le paysage social risque d'évoluer dans la branche des organismes privés de formation dès 2017. En effet, le Synofdes, le Syndicat national des organismes de formation de l'économie sociale, a décidé de "préparer et [de] déposer un dossier permettant de devenir un syndicat employeur représentatif" dans ce secteur.

À l'heure actuelle, la FFP (Fédération de la formation professionnelle) assume seule ce rôle. Contacté par AEF, Éric Parquet, vice-président de la fédération et président de sa commission sociale, juge l'initiative du Synofdes "intéressante" et "utile au dialogue social".

### **REPRÉSENTER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ESS**

"Les acteurs de l'économie sociale [...] interviennent beaucoup dans le cadre des politiques publiques de formation et d'insertion des demandeurs d'emploi et, de ce fait, sont confrontés à des pratiques professionnelles, à des évolutions des métiers, à des problématiques de gestion et d'employeurs qui leur sont spécifiques. Ils nécessitent donc une représentation qui leur soit dédiée", indique le conseil d'administration de l'organisation professionnelle dans une note transmise à l'AEF.

Le Synofdes affiche "une centaine d'adhérents", représentant "un volume d'activité de près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires cumulé et près de 13 000 salariés". "Nous avons à cœur de

représenter des structures qui ont une organisation et une typologie d'emploi différente", explique à l'AEF Fabienne Demousseau, la secrétaire générale de l'organisation professionnelle. En effet, les organismes de formation adhérents au Synofdes sont à "90 %" constitués sous forme associative, travaillent quasi exclusivement avec des financeurs publics et emploient "majoritairement des formateurs salariés" et non des vacataires.

## MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES CRITÈRES DE LA LOI

Le dossier de demande de représentativité doit être déposé sur un site dédié du ministère du Travail avant la fin novembre 2016. Ce site, [www.representativite-patronale.travail.gouv.fr](http://www.representativite-patronale.travail.gouv.fr), doit ouvrir courant juin. Le Synofdes a d'ores-et-déjà commencé à mettre son organisation et ses statuts en adéquation avec les critères imposés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi qui portent la réforme de la représentativité patronale.

L'organisation professionnelle a ainsi fait évoluer ses modalités d'adhésion pour asseoir sa cotisation sur la masse salariale brute des organismes et s'est adjoint les services d'un commissaire aux comptes pour certifier ses comptes.

## TRAVAILLER AVEC LA FFP

Le Synofdes se veut par ailleurs très clair. S'il entend faire entendre les spécificités de ses adhérents, il ne place pas sa démarche en opposition avec la FFP. "Des contacts et des rencontres ont eu lieu avec le syndicat qu'est la FFP car notre démarche ne se situe pas en opposition mais en complémentarité avec ce syndicat employeur dans le cadre de notre positionnement", précise ainsi son conseil d'administration. Une position qui trouve un écho favorable du côté de la FFP, Éric Parquet insistant lui aussi sur le fait que son organisation n'est "pas en opposition" avec le Synofdes, mais bien dans une "démarche commune" et également dans une "logique de complémentarité". "Ils représentent une partie des acteurs du marché de la formation et l'avenir nous dira si leurs adhérents sont les mêmes représentants de l'économie sociale qui sont à la FFP ou pas. Au final, l'objectif est de représenter le plus d'organismes possible."

Le président de la commission sociale de la Fédération de la formation professionnelle signale par ailleurs que son organisation est "preneuse" de ce travail en coopération et l'a même initié il y a quelques mois. "Nous sommes entrés en contact avec eux pour les associer à nos travaux", notamment autour de l'accord sur les classifications en cours de finalisation. Un contact qui n'a, pour l'instant, pas débouché sur une participation effective du Synofdes à ces travaux, faute d'une structuration suffisante selon le représentant de la FFP.

## CONTACTS À VENIR AVEC LES SYNDICATS

De même, "dans les semaines à venir des rendez-vous vont être sollicités auprès de chaque syndicat de salariés afin qu'une délégation de membres du conseil d'administration puisse à la fois présenter le Synofdes et expliquer sa démarche".